



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 07 AVRIL 2026

DCA-20260407-09

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 avril à 14 h 30, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes, sous la présidence de Madame Jeanne COUTIERE, Maire de Maillères.

Etaient présents :

Représentants des communes affiliées :

Jeanne COUTIÈRE, Maire de Maillères, Présidente
Hervé BOUYRIE, Maire de Messanges, 1^{er} Vice-président
Patricia CASSAGNE, Maire de Lue, 2^e Vice-présidente
Gérard MOREAU, Maire de Sabres, Membre du bureau
Marie-Françoise NADAU, Maire de Parentis-en-Born
Joël BONNET, Maire de Saint-Pierre-du-Mont, 3^e Vice-président
Anne-Marie LAILHEUGUE, Maire de Maylis
Christian DUCOS, Maire de Souprosse
Gilles COUTURE, Maire de Geaune
Odile LACOUTURE, Maire de Grenade-sur-l'Adour, 4^e Vice-présidente

Représentants des établissements publics affiliés :

Frédérique CHARPENEL, Vice-présidente CC MACS

Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Marylène HENAULT, Administratrice CCAS Dax

Etaient absents excusés :

Représentants des communes affiliées :

Rose-Marie ABRAHAM, Maire-adjointe de Morcenx
Frédéric POMAREZ, Maire de Mimizan
Eva BELIN, Maire d'Ondres
Julien BAZUS, Maire de Saint-Paul-lès-Dax
Philippe SAËS, Maire de Saint-Martin-d'Oney
Hikmat CHAHINE, Maire de Tercis-les-Bains
Fabienne LABY-FAUTHOUX, Maire de Poyanne

Représentants des établissements publics affiliés :

Philippe LATRY, Président CC Landes d'Armagnac
Pascale REQUENNA, Présidente CC Chalosse Tursan



Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Henri BEDAT, Conseiller départemental
Julien PARIS, Conseiller départemental
Marie-Pierre GAZO, Vice-présidente CCAS MDM

Membres ayant donné pouvoir :

Représentants des communes affiliées :

Hélène LARREZET, Maire de Biscarrosse, donne pouvoir à Patricia CASSAGNE,
Hélène COUSSEAU, Maire de Lesperon, donne pouvoir à Hervé BOUYRIE,

Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Hicham LAMSIKA, Ville de Mont-de-Marsan, donne pouvoir à Marie-Françoise NADAU,
Julien DUBOIS, Maire de Dax, donne pouvoir à Joël BONNET,

Assistait également à la réunion :
Yvan SAVARY, Directeur Général des Services,

La séance est ouverte à 14 h 30.

Le procès-verbal de la séance en date du 23 février 2026 est adopté à l'unanimité.

DCA-20260407-09

Objet : Cotisation versée au GIP informatique des Centres de gestion 2026.

Nomenclature ACTES :

7.6.3- Contributions budgétaires – à d'autres organismes.

Note de synthèse et délibération :

Le Centre de gestion adhère au groupement d'intérêt public (GIP) informatique porté par la Fédération Nationale des Centres De Gestion (FNCDG) et utilise plusieurs de ces applications relatives au site Emploi-territorial, à l'organisation des concours et pour 2026, à l'organisation des élections professionnelles.

Pour rappel, la contribution de chaque CDG se compose d'une part fixe correspondant à 35% du cout total des applications divisées par le nombre de CDG utilisateurs et d'une part variable correspondant à 65% du cout total de l'application répartie en fonction du nombre d'électeurs (CAP et CCP) de chaque CDG.

Conformément à la décision du conseil d'administration du GIP et au budget voté lors de l'Assemblée générale du 11 décembre 2025, le taux de cotisation par fonctionnaire est fixé à 0.77€.

Compte tenu des applications utilisées par le CDG des Landes, de la répartition des effectifs telle que constatée lors des élections aux commissions administratives paritaires de catégories A, B et C, le montant de la cotisation au titre de l'année 2026 s'élève ainsi à 8 254.40€ et le total des contributions



aux applications à 27 621.98€, ainsi que l'indique le tableau de cotisation et contributions transmis par courrier du GIP en date du 7 janvier 2026.

Il est proposé de verser le montant de la cotisation et des contributions dues par le CDG 40 au GIP informatique des CDG.

***Après exposé de la Présidente,
Après en avoir délibéré,***

***Le Conseil d'Administration,
A l'unanimité,***

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 16 décembre 2016 portant adhésion du Centre de gestion au groupement d'intérêt public informatique porté par la Fédération Nationale des Centres De Gestion,

Vu la délibération DCA-20231016-05 du Conseil d'administration en date du 16 octobre approuvant la signature d'une convention d'adhésion aux applications du GIP informatique des CDG et les modalités de contribution à celles-ci,

Vu le tableau du cout total de chaque application gérée par le GIP et le tableau récapitulatif des cotisation et contributions dues par le CDG des Landes transmis par courrier du 7 janvier 2026,

Accepte de verser le montant de la cotisation due par le CDG 40 au GIP, à savoir 8254.40€ au titre de l'année 2026.

Accepte de verser le montant des contributions due par le CDG 40 au GIP pour les différentes applications et solutions utilisées, à savoir 27 621.98€ au titre de l'année 2026.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

Autorise la Présidente à intervenir à toutes pièces et formalités y afférentes.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de PAU compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'Administration.

Fait à Mont de Marsan, le 7 Avril 2026.

Jeanne Coutière
Présidente du Centre de Gestion
De la Fonction Publique Territoriale des Landes





Paris, le 7 janvier 2026

Madame Jeanne COUTIÈRE

Présidente

CENTRE DE GESTION DES LANDES

Maison des Communes - 175 Place de la Caserne

Bosquet

BP 30069

40002 MONT DE MARSAN CEDEX

Objet : prévision cotisation et contributions 2026

Madame la Présidente et Chère Collègue,

L'Assemblée Générale du 11 décembre dernier a adopté le budget initial pour l'année 2026. Vous trouverez ci-après le montant de la cotisation et les contributions prévisionnelles qui seront appelés auprès de votre centre de gestion au titre de cette année.

Je vous rappelle que le montant de la cotisation est de 0,77 € intégrant notamment la part de location de bureaux pour l'équipe du GIP.

Vous trouverez également en annexe, le tableau du budget 2026 par application qui permet de calculer le montant de votre contribution de la façon suivante (hormis pour les applications à tarification spécifique) :

- Une part fixe correspondant à 35% du coût total de l'application divisé par le nombre de centres de gestion utilisateurs ;
- Une part variable correspondant à 65% du coût total de l'application répartie en fonction du nombre d'électeurs (CAP+CCP) de chaque centre de gestion.

Par ailleurs, l'ensemble des centres de gestion contribuent au financement de la plateforme concours-territorial.fr. La convention de financement de la plateforme Choisir le Service Public n'a pas été reconduite, la contribution de 100 000 € n'apparaît donc pas au budget 2026.

Vous recevrez les avis de somme à payer via Chorus-Pro, fin janvier pour la cotisation, au mois de juin pour le premier appel des contributions et au mois d'octobre pour le second appel des contributions.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente et Chère Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président
du GIP Informatique des CDG

Daniel LEVEL



CDG40 - CENTRE DE GESTION DES LANDES

COTISATION	8 254,40 €
-------------------	-------------------

CONTRIBUTIONS PAR APPLICATION	DETAIL	MONTANT
Site Emploi Territorial		
dont Site Emploi Territorial – Maintenance et Evolutions	4 974,07 €	4 974,07 €
Agirhe RH – Carrière ou Modules spécifiques		
Agirhe Médecine préventive		
Agirhe Conseil médical		
Concours		
dont Site Concours-territorial.fr	344,81 €	4 050,18 €
Hébergement application Concours par le GIP		
Comptabilité analytique (COST)		
Missions Temporaires		
IOTA (ACFI)		
GRC		
Sesam		
Dont Pastell		
Application RGPD (EQS- ex DLD)*		
Application Prévention Santé au Travail (Padoa)*		
Solutions et prestations pour le vote électronique (hors édition et routage)* - estimation sur la base des données connues en 2025		18 597,72 €

Total contributions	27 621,98 €
----------------------------	--------------------

* Les application RGPD et Prévention Santé au Travail ne sont pas incluses dans les appels à contribution mais facturée trimestriellement selon la délibération 2025-013 du 11 décembre 2025 concernant le catalogue des tarifs du GIP. Il en est de même pour les Solutions et prestations pour le vote électronique selon leurs modalités de facturation.



MUTUALISER, 0

Projet	Agrès Concours	Concours Territorial	Emploi Territorial	Place Emploi Public	Agrès RH	Agrès Médecine	Agrès C.V./CR	Compta. Ana.	Missions temp.	lots	SAE	GRC	TOTAL
Support et maintenance	64 997,52 €	401,76 €	258 754,60 €	0,00 €	29 480,88 €	0,00 €	25 084,73 €	51 732,00 €	23 814,00 €	20 000,00 €	19 500,00 €	131 934,00 €	625 699,50 €
Financements affectés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Hébergement	39 433,25 €	14 969,07 €	53 067,46 €	0,00 €	23 739,18 €	8 293,57 €	15 445,62 €	11 057,97 €	9 444,25 €	1 712,10 €	7 576,61 €	44 716,74 €	229 455,81 €
Personnel	158 760,00 €	15 300,00 €	88 060,00 €	0,00 €	145 180,00 €	930,00 €	104 970,00 €	192 690,00 €	23 620,00 €	44 960,00 €	1 860,00 €	72 150,00 €	848 480,00 €
Part projets communs	25 756,70 €	0,00 €	63 255,20 €	0,00 €	20 736,00 €	0,00 €	14 854,60 €	0,00 €	0,00 €	3 431,70 €	0,00 €	0,00 €	128 034,20 €
Facturation partenaires		X	X								31 500,00 €		31 500,00 €
Total sous hébergement	249 514,22 €	15 701,76 €	410 698,80 €	0,00 €	195 396,88 €	930,00 €	144 909,33 €	244 422,00 €	47 434,00 €	68 391,70 €	21 360,00 €	204 084,00 €	1 602 213,70 €
TOTAL	288 947,47 €	30 670,83 €	463 137,26 €	0,00 €	219 136,06 €	9 223,57 €	160 359,95 €	755 479,97 €	56 878,25 €	70 103,80 €	60 436,61 €	248 800,74 €	1 863 169,50 €